

L'ange gardien des exportateurs

L'Office du Ducroire est le filet de sécurité qui permet aux entreprises d'exporter l'esprit tranquille. En 2006, il a assuré des opérations à hauteur de 723 millions d'euros.

L'office du Ducroire, le bouclier financier des entreprises luxembourgeoises à l'exportation, n'a pas peur de prendre des risques. Il l'a prouvé hier en organisant la présentation de son bilan 2006 au sein du hall des soufflantes à Esch Belval, plutôt que dans ses locaux.

«Nous avons choisi de présenter notre bilan au sein des locaux qui accueillent l'exposition "All we need" parce qu'elle montre les problèmes tels que les discriminations ou catastrophes naturelles, qui existent dans le monde. Ce sont précisément contre ce genre de problèmes que l'office du Ducroire tente de protéger les entreprises», a expliqué hier Étienne Reuter, président de l'Office du Ducroire. Cet établissement public, placé sous la tutelle du ministère des Finances, est quadragénaire mais peu connu du grand public.

Sa mission est de promouvoir le commerce extérieur et d'encourager les exportations de biens et services luxembourgeois par l'octroi d'assurance-crédit à l'exportation, d'assurance des investissements à l'étranger ou encore par une participation aux frais de promotion des entreprises luxembourgeoises à l'étranger.



Étienne Reuter (au centre) préside l'Office du Ducroire qui aide les entreprises luxembourgeoises à exporter.

Un filet de sécurité à l'exportation

Assureur tout risque et père bienveillant pour les firmes qui exportent, l'office est là pour couvrir les risques politiques et commerciaux lorsqu'elles veulent investir dans des pays à fort potentiel comme l'Indonésie, transaction qu'aucune assurance privée ne veut couvrir.

L'Office du Ducroire travaille en étroite collaboration avec le Copel (Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises) qui s'occupe de préparer avec les entreprises l'exportation avant de les remettre entre les mains de l'office. En

2006, les entreprises luxembourgeoises ont été nombreuses à tenter leur chance en terre étrangère : l'Office du Ducroire a assuré des opérations pour un montant record de 723 millions d'euros en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente.

L'office a en revanche encaissé moins de primes qu'en 2005 (5,4 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros en 2005).

Comme un assureur classique, l'office demande des primes aux entreprises qu'elles couvrent. Leur montant varie en fonction de la durée du risque et de la classification des pays. En 2006, la plupart des opéra-

tions ont concerné des pays qui ont bénéficié d'une amélioration de leur situation politique.

L'Office du Ducroire permet aux entreprises luxembourgeoises de faire du commerce plus sereinement, en particulier dans les pays non industrialisés ou en développement tels que le Brésil, la Chine et la Russie qui ont représenté en 2006 58 % des activités à moyen et à long terme.

En cas de non-paiement, les exportateurs peuvent s'en remettre à l'office qui se charge du recouvrement des créances et qui indemnise six mois après la date d'échéance du

paiement la firme concernée jusqu'à 95 % s'il s'agit d'un sinistre d'origine politique. L'office a payé 1,4 million d'euros d'indemnités l'an passé et a en particulier indemnisé un important sinistre en Corée du Sud. Il a récupéré à l'inverse plus de 1,7 million d'euros, un montant exceptionnel dû à une récupération importante au Nigeria. L'office a également signé une convention avec son homologue chinois le Sinosure. Il obtient ainsi l'appui d'un partenaire de poids sur le continent asiatique.

Delphine Dard